



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MIMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - RABOU - MM BARBERA - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. ALBERT a donné procuration à M. GALZIN.

N° 2024/30

Objet : Services techniques : Vente remorque porte engins de marque Moiraud

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que la CCLPA a décidé de mettre à la vente une remorque porte engins de marque MOIRAUD de 1997, immatriculée DL-408-EG. Cette remorque inutilisable en l'état (timon à réparer) a été mise à la vente au prix de 1.000 € net.

La vente a été proposée aux mairies et aux agents de la CCLPA. Au terme du délai, un seul acheteur s'est positionné pour l'acquisition de cette remorque, M. Pascal LANDES.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'approuver la vente de la remorque porte engins de marque MOIRAUD au prix de 1.000 € net à M. Pascal LANDES.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la vente de la remorque porte engins de marque MOIRAUD, immatriculée DL-408-EG, à M. Pascal LANDES,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Judith AJCHENBAUM